

Le Concours Général Agricole

Un concours officiel pour mettre en valeur les meilleures productions françaises, lors du prochain Salon international de l'agriculture, du 22 février au 1er mars 2020



Le Concours Général Agricole



Le Concours Général Agricole est un concours officiel porté par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'agroalimentaire. Il met en valeur les meilleures productions issues de l'agriculture française et contribue à la formation de futurs professionnels de ces secteurs.

Il est important de toujours améliorer la visibilité du département et de ses produits lors de cet évènement incontournable aux retombées commerciales certaines. Alors inscrivez-vous ! Vous êtes producteur (artisan, coopérative, viticulteur, ...) ou transformateur (affineur, artisan, industriel de première transformation), le Concours Général Agricole vous permet de mettre en avant la qualité de vos produits et de votre savoir-faire.

4 groupes de concours : 1er groupe : animaux, 2ème : produits et des vins, 3ème : jeunes professionnels, 4ème : pratiques agro-écologiques agroforesterie et prairies et parcours.

Les dossiers d'inscriptions sont à compléter en ligne.

Pour le concours des Vins IGP Côtes de Gascogne, IGP Côtes de Gascogne-Commois, IGP Gers et AOC Saint Mont.

- Ouverture des inscriptions : le 4 novembre 2019
- Clôture : le 6 janvier 2020
- Présélections à Éauze : le 7 février 2020 (date prévisionnelle)
- Finale à Paris : le 23 février 2020

Pour le concours des Produits ouverture : le 9 septembre 2019

Les finales principales du concours général agricole sont organisées à Paris, porte de Versailles, **du samedi 22 février au dimanche 1er mars 2020**, à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

Inscriptions et informations : Pôle promotion tourisme Chambre d'Agriculture du Gers 05 62 61 77 96 - ca32@gers.chambagri.fr

Site officiel du concours agricole.